

05 juil 2013 -20:18

Appartient à Conseil des ministres du 5 juillet 2013

Cahier spécial des charges pour l'exploitation du centre de psychiatrie légale de Gand

Sur proposition de la ministre de la Justice Annemie Turtelboom, le Conseil des ministres a approuvé le cahier spécial des charges pour l'exploitation du premier centre de psychiatrie légale à Gand.

Le centre de psychiatrie légale de Gand a pour objectif d'assurer un traitement psychiatrique approprié pour les détenus qui en ont besoin. Le centre de Gand sera exploitable à partir d'avril 2014. Deux centres de psychiatrie légaux sont prévus en Belgique : un à Gand et un à Anvers.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de la Justice

Boulevard de Waterloo 115

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 542 80 11

<http://www.justice.belgium.be>